

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/049

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

Question n°3.2

## OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DU LOCAL 2 RUE DE SAINT-MATHIEU : ATTRIBUTION DU LOT MENUISERIES EXTÉRIEURES

Dans la continuité de la décision de retirer le lot Menuiseries Extérieures à la société JMC menuiserie dans le cadre d'une résiliation simple, il est nécessaire de réattribuer le marché de travaux à une autre entreprise.

Monsieur le Maire précise qu'une autre entreprise a été consultée pour le marché en question, et présente alors le résultat de la consultation opérée :

Marché de réfection partielle du local communal	HT	TTC
Lot 2 Menuiseries Extérieures Entreprise GEDIMAT	17 892.96€	18 877.07€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants :**

**DÉCIDE** d'attribuer le lot 2 du marché de réfection partielle du local communal à l'entreprise GEDIMAT pour un montant de **17 892.96€ HT**

**AUTORISE** le Maire à signer les documents et tout mettre en œuvre pour l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 11 juillet 2024

LE MAIRE  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 16/07/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 16/07/2024  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20240711-2024005\_2024049-DE  
Reçu le 15/07/2024